

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE REVAWEB

SIREN : 512 321 118
29, rue des Coulmiers - 44000 NANTES
TEL : 06 60 85 66 50 - MAIL : thibault.garcia@revaweb.com

ARTICLE 1^{er} : OBJET DU CONTRAT ET CONTENU DE LA PRESTATION :

1.1 : OBJET DU CONTRAT :

Aux termes et conditions des présentes, le CLIENT confie au PRESTATAIRE, qui accepte : la création et le développement de son site WEB (hors charte graphique réalisée par un Infographiste choisi par le CLIENT et intervenant, pour son propre compte, par contrat séparé).

1.2 : CONTENU DE LA PRESTATION :

Les prestations portent sur la réalisation d'un site WEB selon les spécificités fixées dans le cahier des charges transmis par le CLIENT et joint en ANNEXE 1.

Ces prestations comprennent :

- la réalisation de l'architecture technique
- l'intégration des données transmises par le CLIENT
- la mise en exploitation du site WEB et son référencement

1.3 : DUREE DU CONTRAT :

Le contrat prend effet à sa signature et s'achève avec le paiement complet du prix par le CLIENT.

ARTICLE 2 : COLLABORATION ET INFORMATION DES PARTIES :

2.1 : COLLABORATION DU CLIENT :

La collaboration étroite et permanente entre le CLIENT et le PRESTATAIRE est indispensable à la réussite du projet.

2.2 : COMMUNICATION ENTRE LES PARTIES :

Sauf procédure particulière prévue au contrat, les parties conviennent de communiquer de manière privilégiée par courrier électronique.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES PARTIES :

3.1 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE :

Le PRESTATAIRE est soumis à une obligation de moyens aux termes de laquelle il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du site WEB du CLIENT, à sa mise en ligne et son référencement.

Le PRESTATAIRE s'engage à ce que le site WEB du CLIENT soit conforme aux spécifications du cahier des charges et dans les délais éventuellement fixés par les parties.

La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée en cas de « piratage » informatique, de dysfonctionnement de la part de l'hébergeur ou de tout éventuel rejet de l'indexation par les moteurs de recherche.

3.2 : OBLIGATIONS DU CLIENT :

Le CLIENT fait sienne la relation contractuelle d'avec l'Infographiste en charge de réaliser la charte graphique du site WEB et s'engage à fournir au PRESTATAIRE les moyens financiers, graphiques, matériels, techniques et humains ainsi que tous les éléments nécessaires à la conception et à la réalisation du site WEB tels que défini d'un commun accord et dans les éventuels délais fixés par les parties.

Le CLIENT est pleinement responsable des éléments (textes, musiques, photographies...) apportés au PRESTATAIRE et s'engage à détenir en propre les droits nécessaires à leur utilisation dans le cadre de son site WEB. Il est également responsable de la bonne utilisation des mots de passe des produits du PRESTATAIRE.

Le CLIENT doit justifier de la titularité de la marque ou du nom commercial identique au nom de domaine envisagé.

Le CLIENT s'engage également à déclarer le site à la CNIL (par écrit CNIL 21, rue Saint-Guillaume - 75340 PARIS cedex 7, ou sur son site <http://www.cnil.fr>, rubrique DECLARER), dès lors qu'il constitue un traitement de données personnelles et à communiquer le numéro de déclaration au PRESTATAIRE afin que celui-ci le fasse figurer sur le site.

Le CLIENT, dès qu'il disposera du site WEB, deviendra éditeur de son site et devra alors veiller au respect de la réglementation applicable à la diffusion d'information sur INTERNET (droit de la propriété intellectuelle, droit de la consommation, droit fiscal...) et prendre toutes les dispositions destinées à assurer la protection de l'ordre public.

D'une manière générale, le CLIENT garantit expressément le PRESTATAIRE de tout recours de quelque nature que ce soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou réclamation qui pourrait

être engagée à l'encontre du PRESTATAIRE au titre du contenu du site WEB réalisé, de son nom, de son utilisation par lui-même ou par des tiers.

3.3 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, les catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, interruption du réseau de télécommunication ou du réseau électrique.

ARTICLE 4 : ETAPES DE REALISATION DU SITE WEB :

La réalisation du site WEB par le PRESTATAIRE est conditionnée par la réception, pour chacune des pages créées, du travail de l'Infographiste choisi par le CLIENT, après validation de la maquette par ce dernier et approbation par le PRESTATAIRE.

4.1 : RECEPTION DE LA VERSION PROVISOIRE DU SITE WEB :

La procédure de réception a pour objectif de permettre au CLIENT de valider chacune des étapes de réalisation du site WEB.

Suivant la réception de la charte graphique réalisée par l'Infographiste et la remise par le CLIENT des informations nécessaires à la réalisation du site WEB, le PRESTATAIRE réalisera la programmation informatique du site WEB en tenant compte du cahier des charges.

Il fournira le cas échéant, une adresse URL temporaire du site permettant au CLIENT de visualiser en ligne le projet.

4.2 : RECEPTION DE LA VERSION DEFINITIVE DU SITE WEB :

A réception de l'accord du CLIENT sur la version provisoire, le PRESTATAIRE délivrera au CLIENT une version définitive du site WEB.

4.3 : MISE EN LIGNE :

Le PRESTATAIRE procédera à la mise en ligne du site WEB du CLIENT auprès de l'hébergeur. En l'absence de dysfonctionnement mentionné par le CLIENT pendant les trois jours (3 jours) de tests dans les conditions du réseau, le CLIENT sera considéré comme avoir réceptionné définitivement le site WEB.

4.4 RÉFÉRENCEMENT :

Le PRESTATAIRE procédera à l'indexation du site WEB auprès du moteur de recherche GOOGLE.

Le CLIENT est informé que les délais de référencement dépendent de GOOGLE et qu'un délai de trois semaines est un délai raisonnable pour une bonne indexation.

4.5 : FORMATION :

Le PRESTATAIRE divulguera au CLIENT, et selon ses besoins, une formation utile à l'utilisation et à la mise à jour du site WEB tels que : l'utilisation de la partie « administrative » et la création d'adresse MAIL.

ARTICLE 5 : PROPRIETE INTELLECTUELLE :

5.1 : DROIT D'AUTEUR :

Le PRESTATAIRE est l'auteur du site WEB. A ce titre, il est investi de l'intégralité des droits d'auteur sur celui-ci, conformément à la propriété intellectuelle.

5.2 : CESSION DE DROITS ET REMUNERATION :

Le montant du présent contrat comprend la cession desdits droits au CLIENT.

Les droits de propriété intellectuelle seront transférés à réception du paiement intégral des sommes prévues à l'ARTICLE 6.

5.3 : MENTION DU NOM DU PRESTATAIRE :

Le nom du PRESTATAIRE doit être cité dans une page du site WEB « crédit », indétachable de l'architecture du site et accessible de la page « accueil ».

ARTICLE 6 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT :

6.1 : REMUNERATION GLOBALE :

Le CLIENT versera au PRESTATAIRE une rémunération globale, forfaitaire et définitive définie au présent contrat.

Le paiement se fera dans les conditions suivantes :

- 30% du prix TTC à la signature du contrat
- le solde à la mise en ligne par chèque ou virement à l'ordre de Monsieur Thibault GARCIA

Toute phase commencée, même non achevée pour quelque cause que ce soit, reste due.

Toute intervention après validation définitive du site WEB fera l'objet d'une facturation séparée et complémentaire.

6.2 : INTERETS DE RETARD :

En cas de non-paiement à son échéance, toute somme portera automatiquement intérêt sans formalité préalable à compter de ladite échéance et jusqu'à paiement intégral, à un taux minimum égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal pour l'année en cours, sans excéder les limites prévues par la loi.

6.3 : SUSPENSION DES PRESTATIONS :

La prestation du PRESTATAIRE est suspendue à la réception du paiement dans les conditions et calendrier fixés aux présentes.

Aucune pénalité ne pourra être réclamée dès lors que le retard pris dans l'exécution de la prestation est du à un retard de paiement.

6.4 : MISE EN LIGNE ET NOM DE DOMAINE :

La rémunération du PRESTATAIRE ne comprend pas le coût de l'achat du nom de domaine ni de la mise en ligne qui fera l'objet d'une facturation par l'hébergeur directement au nom du CLIENT, qui devra en acquitter le prix dès réception de la facture correspondante.

6.5 : FRAIS DE DEPLACEMENT :

Tout déplacement fera l'objet d'une facturation séparée et complémentaire à hauteur de 0,35 € HT/km.

ARTICLE 7: REFERENCE AU CLIENT :

Le PRESTATAIRE est autorisé, dans le cadre de sa promotion commerciale, à mentionner le nom du CLIENT et à faire référence (notamment par capture d'écran) au site WEB conçu pour son compte.

ARTICLE 8 : DECLARATIONS :

Le CLIENT déclare connaître Internet, ses caractéristiques et ses limites. Il reconnaît notamment que :

- les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée
- les utilisateurs du site WEB hébergé sont susceptibles d'être localisés en tous lieux à travers le monde, et que partant, le contenu du site WEB peut être reproduit, représenté ou plus généralement, diffusé sans aucune limitation géographique
- les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le CLIENT sous sa seule responsabilité.

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du contrat, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

Chacune des parties s'engage à garder strictement confidentiels toutes informations et tous entretiens et documents qui auront été portés à la connaissance de l'une ou de l'autre des parties dans le cadre du présent contrat et quelqu'en soit sa nature.

ARTICLE 9 : RESILIATION :

En cas de manquement grave de l'une ou l'autre des parties aux obligations du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit sans préjudice de dommages intérêts dont les parties pourraient prétendre.

Le contrat sera résilié par lettre recommandée avec accusé réception après mise en demeure par courrier recommandé avec accusé réception demeurée sans effet pendant 15 jours (quinze jours).

En cas de résiliation, chaque partie devra remettre à l'autre partie, dans les huit jours (8 jours) suivant la date d'effet de la cessation du contrat et contre décharge, tous les documents fournis par l'autre partie que celle-ci détiendrait dans le cadre du contrat.

La résiliation aboutira à la facturation par le PRESTATAIRE au CLIENT de toute phase commencée même non achevée à la date de résiliation du contrat dans les conditions prévues à l'ARTICLE 6.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE :

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de NANTES, même pour les procédures d'urgence ou conservatoire en référé ou par requête, et nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.